

# **Règlement pour le prêt de tables et bancs utilisables à l'extérieur**

annexe n°2 à la délibération 2015/19 du 10 juin 2015

Des tables de brasseur et des bancs sont gracieusement mis à disposition des habitants et des associations de Mœurs-Verdey, ainsi que des locataires de la salle. Ce matériel est utilisable à l'extérieur mais doit rester à l'abri des intempéries.

## **I. Réservation**

La demande de prêt est effectuée exclusivement au secrétariat de Mairie (03.26.81.48.24) le lundi de 09h30 et 11h30 ou le mercredi de 17h00 à 19h00.

## **II. Caution**

Un chèque de caution de 200€, à l'ordre du trésor public, est demandé.

Cette caution sera restituée en fonction de l'état de retour du matériel.

## **III. Retrait et retour des tables et bancs**

Il appartient à la personne ayant réservé les tables et bancs de s'organiser pour venir les chercher et les ramener au plus tôt après l'utilisation. Il prendra rendez-vous, soit auprès d'un membre du conseil municipal dûment habilité, soit auprès de l'employé communal, qui effectueront un contrôle de l'état du matériel en sa présence.

## **IV. Responsabilités**

En cas de non respect du règlement, la commune se réserve le droit de refuser tout prochain prêt.

Le locataire, suivi de la mention

lu et approuvé

Le Maire,

Claude POUZIER